

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES
SÉANCE DU 03 AVRIL 2023
DCM 2023 / 009**

Nombre de membres

- En exercice : 10
- Présents : 6
- Excusés représentés : 1
- Absents : 3
- Votants : 7 Pour : 7
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois du mois d'avril à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

Présents : CELLE Éric CHANAL Fabrice GENTES Laurent
 GIROUD Florence GRAIL Jérôme PERBET Yoann

Absent(s) excusé(s) : DESCAMPS Véronique donne pouvoir à GENTES Laurent

Absents : DALENS Gérard, ROUSSET Cédric, ROUX Élodie

Secrétaire de séance : GRAIL Jérôme

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 –
BUDGET ANNEXE CHAUMIERE DES SAVEURS**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe Chaumière des Saveurs de l'exercice 2022, comme annexé à la présente :

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent GENTES



AR Prefecture

043-214301442-20230403-2023_009-DE
Reçu le 14/04/2023

43144
Code INSEE

COMMUNE DE MOUDEYRES
CHAUMIERE DES SAVEURS

2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres exprimés : 7

VOTES :

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,42
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00
c. Résultats antérieurs reportés	-0.61
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-0.19
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-8 772.46
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0.00
Besoin de financement = e + f	8 772.46
AFFECTATION (2) = d.	0.00
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	-0.19

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 05/04/2023 et de la publication le 05/04/2023

A Moudeyres, le 04/04/2023



AR Prefecture

043-214301442-20230403-2023_009-DE
Reçu le 14/04/2023